

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 11 Février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au foyer rural, en session ordinaire sous la présidence de M. LEROMAIN Patrice.

Étaient présents : M LEROMAIN Patrice, Mesdames GOURIOU Patricia, SIVAUT Claire, DEGUETTE Viviane, MERSCH Murièle, RONDIN Sandrine et Messieurs BRÉANT Jean -Luc, AUBE Jean-Luc, RICHARD Hervé, DE SMET Samuel, HERVÉ Pascal, MONNIER Yvon, BOUCHER Julien et ROY Martial.

Absent excusé : GILANT Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur HERVÉ Pascal est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 21 Janvier 2021 et les délibérations ont été signées.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de procéder à l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, puisque, à la demande la préfecture d'Eure et Loir, un élu correspondant sécurité routière doit être mis en place. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1) Délibération pour la mise en place d'un « élu correspondant sécurité routière » auprès de la Préfecture d'Eure et Loir.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture d'Eure et Loir a demandé à ce que chaque commune, dans le souci de renforcer la politique de sécurité routière, nomme un élu correspondant sécurité routière. En effet, dans le but de réduire la mortalité routière, les forces de sécurité intérieures et de bureau de la sécurité routière de la direction départementale des territoires souhaitent la mobilisation des maires à leurs côtés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur MONNIER Yvon, titulaire et Monsieur HERVÉ Pascal suppléant.

2) Délibération d'approbation du projet de transaction concernant la station d'épuration = litige judiciaire en cours.

Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la suite du litige rencontré avec la station d'épuration. En effet en 2016, la commune a intenté une procédure à l'encontre des sociétés en charge de la construction de la station d'épuration.

Au terme de celle-ci, un projet de transaction concernant le litige judiciaire en cours est donc à approuver par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de transaction de la station d'épuration.

3) Délibération autorisant monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles (Etat, Département, Région, Agglo et organismes compétents dans les certificats d'énergie) concernant les travaux validés pour 2021.

Dans le souci de ne pas passer à côté de subventions, Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'obtenir leur accord pour solliciter toutes les demandes de subventions sans avoir à réunir le conseil municipal pour les travaux 2021 validés lors du précédent conseil.

Cf : Liste des projets

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions pour les travaux 2021.

4) Délibération relative à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération de désigner avant le 31 mars 2021 les représentants communaux au sein de la CLECT ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membre de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux issues de leurs conseil municipal respectif ; l'objectif global de la commission consiste à obtenir une neutralité financière tant pour la commune qui transfère une compétence que pour la communauté qui l'assumera ensuite ou inversement.

En conséquence il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur RICHARD Hervé comme titulaire et Monsieur AUBÉ Jean-Luc comme suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

Le conseil municipal accepte de nommer Monsieur RICHARD Hervé comme titulaire et Monsieur AUBÉ Jean-Luc comme suppléant de la CLECT.

5) Délibération relative à l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Considérant l'Article 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes ;

A ce titre, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 31/12 dernier, le prestataire NEERIA a cessé ses prestations d'actions sociales, c'est pourquoi il convient de présenter un projet de délibération au comité technique du CDG 28 d'Eure et Loir afin d'affecter l'adhésion au CNAS pour les 4 agents territoriaux de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au CNAS pour les 4 agents.

6) Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Lors du conseil municipal du 3/12/20, un projet de délibération concernant le nouveau régime indemnitaire des agents a été acté pour être présenté au comité technique du CDG28 (réfèrent ressources humaines commune embauchant moins de 50 agents).

Le 1^{er} février 2021, le comité technique a rendu un avis favorable. Ainsi, le conseil municipal doit désormais délibérer afin de rendre caduc l'ancien régime indemnitaire au profit du nouveau.

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette mesure.

7) Délibération relative à la participation de la commune pour la mutuelle des agents

Monsieur le Maire notifie au conseil municipal que la délibération prise le 22/02/20 sur l'obligation de l'employeur communal à participer à la mutuelle de ses employés doit être ajustée.

En effet, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de participer au maximum à hauteur de 70% de la cotisation ; cependant, afin d'encadrer au mieux cette participation il y'a lieu de la plafonner.

C'est pourquoi, le conseil municipal décide à l'unanimité de plafonner la participation pour la mutuelle des employés communaux à 150€.

Questions Diverses :

Monsieur HERVÉ Pascal suggère à l'ensemble du conseil, d'installer des panneaux d'interdictions aux poids lourds sur les rues Alfred Beillard, Georges Bréant et Saint Benoist.

Madame RONDIN Sandrine et Madame GOURIOU Patricia, demande l'installation de candélabres supplémentaires sur la rue Léon Gonthier et au lotissement de la croix aux pèlerins. Monsieur le Maire informe que 2 points lumineux sur la rue Léon Gonthier vont être ajoutés. Concernant celui de la croix aux pèlerins un devis va être demandé afin de pouvoir étudier son installation pour l'année à venir.

Tour de Table :

Monsieur BRÉANT Jean-Luc informe le conseil municipal de la commission développement économique du Mardi 09 Février 2021.

Lors de celle-ci il a été précisé que l'agglomération du Pays de Dreux, au vu de la crise sanitaire actuelle, a décidé de soutenir ses entreprises avec un budget de 180 000€.

Le site de la radio technique, gérée par l'Agglomération du Pays de Dreux, est désormais occupé pour 40 000m². Il reste donc 15 000 m² à louer.

Une entreprise de logistique est en attente d'un permis de construire pour s'installer à Vernouillet zone SUD, et qu'une entreprise de produits de nettoyage a obtenu son permis de construire pour s'installer ZONE des Forts sur Cherisy.

La séance est levée à 21h35.